



RÈGLEMENT DU CONCOURS 2026

1 - Candidatures

Le fonds de dotation DELSOL Avocats organise, dans le cadre du Forum National des Associations et Fondations, un concours visant à récompenser des projets en adéquation avec son objet.

Les candidats que le fonds de dotation DELSOL Avocats souhaite soutenir doivent être des organismes d'intérêt général :

- présentant, pour le concours 2026, un projet novateur pour favoriser l'insertion par le sport,
- et de préférence, des organismes récents ou nouveaux (si possible moins de dix ans d'ancienneté).

Les candidats sont invités à déposer un dossier de candidature en ligne comportant :

- ❶ La présentation de la structure (date de création, objet, intérêt général, fonctionnement, nombre de membres, financements, budget, etc.),
- ❷ La description du projet (origine, mise en œuvre, contraintes attachées à sa réussite, financement, pérennité),
- ❸ La corrélation du projet avec l'objet du fonds de dotation DELSOL Avocats, et la thématique retenue,
- ❹ Le caractère novateur du projet,
- ❺ L'utilisation future de l'aide apportée par le fonds de dotation DELSOL Avocats.

Les candidatures doivent être déposées, **au plus tard le 8 septembre 2026, minuit** :

- sur notre plateforme dédiée <https://delsolavocats.wiin.io/fr/applications/concours-2026>
- ou par internet sur le site du cabinet DELSOL Avocats, www.delsolavocats.com (rubriques « RSE », « Fonds de dotation »).

Les candidats ayant déjà déposé un dossier de candidature lors d'un précédent concours, mais qui n'ont pas été retenus pour l'un des trois prix, peuvent à nouveau participer au concours de cette année.

Les lauréats d'un concours précédent, à l'exception du dernier concours, ont la possibilité de présenter une nouvelle candidature.

2 - Déroulement du concours

2.1 Sélection

Un pré-jury, constitué par le conseil d'administration du fonds de dotation DELSOL Avocats, présélectionnera trois dossiers en tenant compte des critères précisés ci-dessus, en particulier l'adéquation avec l'objet du fonds de dotation DELSOL Avocats et la thématique retenue pour cette édition.

Les trois finalistes retenus seront informés dès le 22 septembre 2026.

Ils auront jusqu'au 6 octobre 2026, minuit, pour déposer sur la plateforme dédiée <https://delsolavocats.wiin.io/fr/applications/concours-2026>, ou sur le site internet <https://www.delsolavocats.com>, par tout moyen de leur choix (dropbox, wetransfer, etc.), un **support vidéo** (détaillant leurs activités et projets) qui sera diffusé à l'occasion de la remise des prix, et qui se déroulera lors du Forum National des Associations et Fondations (FNAF), à **PARIS, le jeudi 15 octobre 2026**.

2.2 Déroulé

Les trois finalistes seront invités à venir présenter leur structure et leur projet (en désignant un à deux représentants à cet effet) devant le jury du concours et le public du FNAF, à l'appui d'une présentation orale et de leur support vidéo d'une durée de cinq minutes maximum. Le jury désignera l'ordre des prix (premier, deuxième et troisième) parmi les trois lauréats. Le pitch et le support vidéo feront l'objet d'une analyse en direct devant le public par un cabinet de *fundraising* qui en analysera les forces et les faiblesses.

Le jury du concours sera composé de cinq personnes comprenant deux membres du fonds de dotation DELSOL Avocats, le finaliste ayant obtenu le premier prix lors du concours 2025, un responsable de l'organisation du Forum des Associations, et une personnalité du monde associatif désignée à cet effet par le fonds de dotation.

La présentation de chaque candidat et de son projet se déroulera en public durant dix minutes au total, comprenant la présentation orale par le candidat, pendant cinq minutes ; puis la présentation du support vidéo pendant cinq minutes.

Le jury se déterminera sur les **critères de sélection** suivants :

- la présentation de la structure,
- son intérêt général,
- sa corrélation avec l'objet du fonds de dotation et la thématique retenue,
- la qualité de la présentation (orale/visuelle) faisant ressortir notamment :
 - la présentation du projet,
 - sa mise en œuvre,
 - son caractère novateur,
 - les contraintes attachées à sa réussite,
 - sa pérennité,
 - son financement,
 - le nombre de personnes soutenues.

Les trois lauréats se verront remettre respectivement les prix suivants :

- 20 000 €,
- 12 000 €,
- 8 000 €.

soit au total **40 000 €**, aux trois organismes qui auront été sélectionnés. Les décisions du jury seront sans appel.

A l'issue du concours, les candidats primés acceptent par avance que leur nom, celui de leur structure et son objet soient utilisés et de céder également les droits d'exploitation (droits de reproduction, de représentation et d'adaptation) attachés à leur image dans le cadre de la communication du fonds de dotation DELSOL Avocats pour présenter leurs activités et ce, sous quelque forme et quelque support que ce soit, sans limitation de durée et à titre gracieux pour le monde entier.

En cas d'annulation du concours, pour quelque raison que ce soit, le fonds de dotation ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable vis-à-vis des associations et organismes ayant déposé un dossier de candidature.

Le fonds de dotation DELSOL Avocats informe les candidats que leurs données personnelles seront recueillies lors du dépôt de leur dossier de candidature sur la plateforme dédiée <https://delsolavocats.wiin.io/fr/applications/concours-2026>, ou sur le site du cabinet : <https://www.delsolavocats.com>, rubriques "RSE" - "Fonds de dotation". Les données collectées auprès des candidats, telles que leur nom, numéros de téléphone, adresse postale ou électronique, seront traitées par le fonds de dotation DELSOL Avocats exclusivement à des fins de gestion du concours. Le fonds de dotation DELSOL Avocats s'engage à ne pas transférer ces données hors de l'Union européenne. Elles sont destinées au fonds de dotation DELSOL Avocats, en sa qualité de responsable du traitement, et plus particulièrement aux personnes chargées du service communication et aux administrateurs du fonds de dotation DELSOL Avocats, ainsi qu'aux membres du département « Organisations non lucratives- Entrepreneuriat social » du cabinet DELSOL Avocats. Ces données seront supprimées à l'expiration du délai de 3 ans suivant la date du concours.

Conformément au Règlement européen général sur la protection des données (RGPD), les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'effacement de leurs données ou une limitation du traitement aux données personnelles les concernant en adressant un courrier postal à l'adresse suivante : Fonds de dotation DELSOL Avocats - 4 bis rue du Colonel Moll - 75017 PARIS. Les candidats disposent d'un droit d'accès aux conditions générales d'utilisation de la plateforme dédiée <https://delsolavocats.wiin.io/fr/applications/concours-2026> (connexion à partir de leur compte personnel).

Les candidats disposent également de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à Paris, le 6 juillet 2026.